



GOVERNEMENT DU CAMEROUN



Au service des peuples et des nations.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2017

Titre du Programme	Programme d'Inclusion Economique et Sociale « PRINCES »
Effet UNDAF :	<p>Effet UNDAF n°1 : « D'ici à 2017, les institutions nationales de développement mettent en œuvre de façon participative des politiques et stratégies favorables au développement durable et à une croissance inclusive » ;</p> <p>Effet UNDAF n°2 : « D'ici à 2017, le socle de protection sociale est développé et le système national de protection sociale est modernisé » ;</p> <p>Effet UNDAF n°5 : « D'ici à 2017, les institutions nationales et locales assument leurs missions de façon participative, transparente et dans le respect de l'égalité du genre, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit »</p>
Effet CPD:	Les institutions nationales et locales des zones prioritaires assument leurs missions en matière de résilience environnementale, économique et sociale de façon participative, transparente, dans le respect de l'égalité de genre, des droits de l'homme et de l'Etat de droit.
Résultats attendus en 2017	<p>1. Une assistance technique apportée aux institutions en charge de l'élaboration des rapports socioéconomiques nationaux (ODD, RNDH, RADEC)</p> <p><i>Indicateur : Rapports disponibles selon échéancier retenu</i></p> <p><i>Résultat 2017 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Squelette du RNDH incluant les thématiques validées; • RADEC 2016 prenant en compte les dimensions transversales (Genre, VIH, Environnement) et approche vulnérable/handicap produit ; • Données désagrégées des indicateurs des ODD produites. <p>2. Les institutions nationales et les acteurs en charge du développement local disposent des compétences nécessaires à la prise en compte des préoccupations des populations vulnérables (femmes, jeunes, Personnes handicapées, âgées, IDP, etc...) dans leur plan de développement communautaire (PCD)</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <p><i>Indicateur1 : Nombre d'institutions locales capables de faire une planification prenant en compte les besoins des Populations vulnérables.</i></p> <p><i>Indicateur2 : Nombre de documents de planification des localités cibles prenant en compte les préoccupations des groupes vulnérables (femmes, jeunes, Personnes handicapées, âgées, IDP, etc...)</i></p> <p><i>Indicateur 3 : Pourcentage des bénéficiaires (acteurs clés au niveau central) des formations maîtrisant les techniques d'intégration des dimensions transversales</i></p> <p><i>Indicateur 4 : Nombre de stratégies sectorielles prenant en compte les préoccupations des groupes vulnérables (femmes, jeunes, Personnes handicapées, âgées, IDP, etc...) et les dimensions transversales (VIH; Genre, Environnement, etc...)</i></p> <p><i>Résultats 2017:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs en charge de la planification formés sur l'intégration des dimensions transversales (Genre, VIH, Environnement) et approche handicap/vulnérable dans les stratégies sectorielles ; • 04 stratégies sectorielles prennent en compte les dimensions transversales et les préoccupations des groupes vulnérables (femmes, jeunes, Personnes handicapées, âgées, IDP, etc...) ; • Les acteurs en charge de la planification et du développement local formés sur l'intégration des dimensions transversales (Genre, VIH, Environnement) et approches handicap/vulnérable dans la planification d'au moins 3 Communes ; • Les ébauches de PCD des Communes cibles intègrent les dimensions transversales et les préoccupations des groupes vulnérables ; <p>3. Les populations vulnérables (femmes, jeunes, Personnes handicapées, âgées, IDP, etc...) dans les communes en situation de conflits plus aptes à prendre part aux instances de décision</p> <p><i>Indicateurs : cf. CPAP</i></p> <p><i>Résultats 2017 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Structures d'Encadrement dans les Communes sélectionnées et formées pour l'accompagnement des populations cibles en

	<p>matière de connaissance de leurs droits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les populations en situation de vulnérabilités des Communes cibles sensibilisées et formées sur la connaissance de leurs droits ; • Les autorités locales favorables à l'implication populations cibles en situation de vulnérabilité à la prise de décision. • une plateforme de dialogue et d'échange entre les autorités locales et les groupes cibles dans chaque Commune est mise en place. <p>4. Le programme est efficacement exécuté.</p> <p>Indicateurs : cf. CPAP</p> <p>Résultats 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 95% d'exécutions technique et financière - Stratégie de sortie mise en œuvre - Le suivi/évaluation/supervision de la mise en œuvre des activités assuré - La clôture technique, administrative et financière assurée - La communication sur les résultats et leçons apprises effective :
Partenaire de réalisation :	DGPAT/MINEPAT
Parties Responsables :	PNUD, MINPROF, MINAS, MINREX, CTD, INS, CTSE-DSCE, DADM, DAPE, DGCOOP, DI, DPPS

Description sommaire

Le présent Programme d'Inclusion Economique et Sociale « PRINCES » est une initiative du Gouvernement et du PNUD

Il a pour but de renforcer l'implication des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des groupes sociaux marginalisés et des pauvres aux résultats de développement de même qu'aux prises de décisions politiques et sociales.

Il s'agit ici d'accompagner la réponse nationale aux défis identifiés en matière de prise en compte systématique et effective des préoccupations de ces populations cibles dans les instruments nationaux et locaux de planification ; et de promouvoir l'implication consciente du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté.

Les dimensions « genre », « suivi » et « communication » seront traitées de façon transversale dans toutes les activités.

Le programme est placé sous la responsabilité de la Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du MINEPAT en sa qualité de partenaire de réalisation. Il est mis en œuvre selon la modalité NIM (mise en œuvre nationale) conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, avec les partenaires mentionnés dans le cadre des résultats et ressources du CPAP.

Ce PTA, étant celui de la 5ème année de mise en œuvre, toutes les dispositions en 2016 inscrites dans la partie narrative restent valables, à l'exception de celles relatives au recouvrement des coûts, désormais remplacées par les décisions de la session ordinaire du Conseil d'Administration du PNUD et de l'UNFPA de Février 2017.

Période du Programme :	2013-2017	Budget PTA 2017 :	468 028 USD
Principale Composante :	Voir Plan Stratégique	Ressources allouées :	
Atlas Award ID:	00074612	Ressources régulières (TRAC) PNUD :	231 028 USD
Durée :	5 ans	Fonds de Contrepartie – DGPAT/MINEPAT: (Ressources parallèle)	237 000 USD
Arrangements de Gestion :	NIM	Autres sources :	
Date du LPAC :	18 Juin 2013	○ Donateur :	
		○ Donateur :	
		Budget non financé :	0 USD
		Contributions en nature	N/A

Description narrative

Partie I. Analyse de la situation

Cf. partie narrative du CPAP : alinéas 2.5; 2.6; 2.7 et 2.8.

Partie II. Stratégie

Cf. Partie narrative du CPAP : alinéa 4.15

Conformément au plan de travail pluriannuel joint en annexe, 06 grands résultats sont prévus dans le cadre de ce programme :

1. L'état des lieux sur l'intégration des dimensions transversales et des préoccupations des personnes vulnérables dans les stratégies sectorielles, ministérielles/PAP et les PCD des Communes cibles du Nord, de L'Extrême Nord et des grands chantiers réalisé.

La réalisation du produit s'est faite conformément à la stratégie précisée dans le CPAP tant au niveau central (stratégies sectorielles) qu'au niveau décentralisé (PCD des Communes et EIES des grands chantiers). Trois (03) activités-clés prévues ont été ainsi réalisées à chaque niveau pour l'atteindre tel qu'inscrit dans le CPAP.

A ce titre, en 2013, le programme a réalisé une étude permettant d'appréhender l'intégration de la prise en compte des dimensions transversales (genre, VIH/Sida, Environnement) et des préoccupations des personnes vulnérables dans les stratégies sectorielles/ministérielles/PAP.

En 2014, un état des lieux de la prise en compte des dimensions transversales (genre, VIH/Sida) et des préoccupations des groupes vulnérables dans les Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) existants des grands chantiers a été réalisé. En outre, le Programme a également accompagné la réalisation d'une étude sur l'identification des populations autochtones dans la région de l'Est.

En 2015, un état des lieux de la prise en compte des dimensions transversales (genre, VIH/Sida, Environnement) et des préoccupations des groupes vulnérables dans les PCD des communes de Maga, Moulvoudaye et Touloum de l'Extrême Nord a été réalisé.

2. Une assistance technique apportée aux institutions en charge de l'élaboration des rapports socioéconomiques nationaux (OMD, RNDH, RADEC, DSCE, APD)

Cette assistance se fera conformément à la stratégie précisée dans le CPAP. A cet égard, 05 activités clés en relation avec ces rapports socioéconomiques sont prévues.

Pour ce faire, en 2013, le programme a permis de :

- élaborer le Rapport National sur le Développement Humain 2013 ;
- développer le guide de confection du RADEC devant permettre aux Délégations régionales et départementales du MINEPAT ainsi que la DAPE/MINEPAT de disposer d'un canevas harmonisé d'orientation pour l'élaboration du RADEC ;
- valider les données de base du système DAD (APD) qui a permis de s'assurer de l'exhaustivité des données sur les PTF et de mettre en cohérence lesdites données par thématique.

En 2014, le programme a permis également de :

- Produire le Rapport National de Développement Humain (RNDH) 2013 ;
- imprimer le Guide de confection du RADEC prenant en compte les dimensions transversales (Genre, VIH) et approche vulnérable/handicap ;
- former les Principaux acteurs du processus d'élaboration du RADEC selon un canevas harmonisé, prenant en compte les dimensions transversales (Genre, VIH) et approche vulnérable/handicap dans les Régions de l'Est, Adamaoua, Nord, Extrême-Nord, Sud, Littoral ;
- Produire le Rapport sur l'APD au Cameroun ;

En 2015, le programme a permis également de :

- Organiser un atelier d'exploitation, de mise en cohérence des données et de rédaction du rapport des OMD ;
- Imprimer la version en anglais du Guide d'élaboration du RADEC ;
- Renforcer les capacités des acteurs de 10 régions ;
- Apporter une assistance à la production des RADEC 2014 dans les 10 régions ;
- Produire le RADEC 2014 ;
- Valider la consolidation des données de base du système DAD ;

En 2016, la réalisation du **Document de contextualisation des ODD** prenant en compte les populations les plus vulnérables dans la région de l'EN avec l'appui du PNUD n'a pu être concrétisée à cause des pesanteurs et du non déblocage à temps des fonds de contrepartie

En 2017, le programme prévoit de :

- Elaborer le *Premier Draft RNDH 2017* ;

- Produire le RADEC 2016 prenant en compte les dimensions transversales (Genre, VIH, Environnement) et approche vulnérable/handicap ;
 - Produire les données désagrégées des indicateurs des ODD produites.
3. Les institutions et les acteurs en charge de la planification et du développement local disposent des compétences et outils nécessaires à la prise en compte des dimensions transversales dans les stratégies sectorielles et dans les plans annuels des communes

Ce résultat clé qui est une suite logique du résultat 1 et qui est décliné en 03 sous résultats se fera également en conformité avec les stratégies inscrites dans le CPAP.

Cinq (05) activités principales revues sont prévues dans ce cadre.

En 2014, le programme a permis de :

Développer le guide d'intégration des dimensions transversales (Genre/GEPMI, VIH/sida, Environnement) et Approche vulnérable/handicap dans les stratégies sectorielles.

En 2016, le programme a permis de :

- Actualiser le guide d'intégration des dimensions transversales et des préoccupations des personnes vulnérables dans les stratégies sectorielles ;
- Procéder à la formation des institutions/acteurs clés au niveau national pour effectuer cette intégration ;
- Procéder à l'intégration dans 3 stratégies sectorielles élaborées et en cours de validation, des dimensions transversales (VIH; Genre, Environnement, etc...) et les préoccupations des groupes vulnérables (femmes, jeunes, Personnes handicapées, âgées, IDP, etc...). Les stratégies qui ont fait l'objet de cette étude sont : Stratégie du Secteur Rural, Stratégie du Secteur de la Santé, Stratégie du Secteur des Services Sociaux [Evidence!].

En 2017, le programme prévoit de :

- Former Les acteurs en charge de la planification sur l'intégration des dimensions transversales (Genre, VIH, Environnement) et approche handicap/vulnérable dans les stratégies sectorielles ;
- Procéder à l'intégration des dimensions transversales (Genre, VIH, Environnement) et les préoccupations des groupes vulnérables dans 04 stratégies sectorielles (stratégies des Secteurs des infrastructures, de l'industrie et des services, de l'éducation, de la gouvernance) ;
- Former les acteurs en charge de la planification et du développement local formés sur l'intégration des dimensions transversales (Genre, VIH, Environnement) et approches handicap/vulnérable dans la planification d'au moins 3 Communes ;
- Procéder à l'intégration des dimensions transversales (Genre, VIH, Environnement) et les préoccupations des groupes vulnérables dans Les ébauches de PCD des Communes cibles

4. Les populations en situation de vulnérabilité dans les communes visées plus aptes à faire intégrer leurs préoccupations dans les programmes, documents de politiques, stratégies et à prendre part aux instances de décision au niveau national et local

Conformément à la stratégie précisée dans le CPAP, Sept (07) activités clés sont prévues pour l'atteinte de ces résultats.

En 2013, le programme a permis de :

- Réaliser le diagnostic des structures d'encadrement des communautés et des populations cibles (ONG, OBC) en matière de droits (politiques, civiques, sociaux etc.) dans les communes de Maroua et Guider qui a permis d'apprécier non seulement leurs niveaux de connaissances sur leurs droits et devoirs mais également d'évaluer leur implication dans la prise de décisions dans lesdites Communes ;
- Faire un plaidoyer en direction des autorités traditionnelles, religieuses et politiques pour l'implication des populations des communes de Maroua et Guider dans la prise de décision.

En 2014, le programme a permis de :

- identifier les Domaines d'intervention prioritaires par groupe en situation de vulnérabilité (femmes, jeunes, personnes handicapées, personnes âgées) dans les communes de Maroua et de Guider ;
- élaborer un Cahier de charges de structures d'accompagnement à intégrer dans l'appel à propositions des projets élaboré à Maroua et de Guider

En 2015, le programme a permis de :

- Identifier et prioriser les préoccupations prioritaires des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des déplacés et des personnes vivant avec un handicap des communes de Maga, de Moulvoudaye et Touloum de l'Extrême-Nord ;
- Former les Structures d'Encadrement dans les Communes de Maga, Moulvoudaye et Touloum sélectionnées pour l'accompagnement des populations cibles en matière de connaissance de leurs droits
- Apporter un appui à l'organisation de certaines journées internationales au Cameroun.

En 2016, le programme a permis de :

- Identifier les besoins prioritaires des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, personnes déplacées internes) en matière de connaissance et d'exercice de leurs droits dans les communes Mokolo, Mora et Kousséri ;
- Former les OBC sélectionnées en outils et techniques de formation et d'animation des sensibilisations sur les droits sociaux, économiques, politiques, civiques et sexospécifiques des groupes de populations vulnérables ;
- organiser des sessions de formation des principaux acteurs à la prise en charge des besoins des PSV ;
- Sensibiliser les populations cibles en situation de vulnérabilité sur leurs droits, devoirs et avantages liés à leur participation à la prise de décision. ;
- Faire un plaidoyer auprès des autorités locales sur les droits des groupes de populations vulnérables ;
- procéder au suivi des acteurs clés conformément au cahier de charge ;
- Contribuer à l'organisation des Journées internationales.

En 2017, le programme prévoit de :

- Sélectionner les Structures d'Encadrement dans les Communes pour l'accompagnement des populations cibles en matière de connaissance de leurs droits ;
- Former les OBC sélectionnées sur les outils et techniques d'animation des sensibilisations des groupes cibles sur les droits et les mécanismes de recours ;
- Sensibiliser/éduquer les populations cibles en situation de vulnérabilité sur leurs droits, devoirs et avantages liés à leur participation à la prise de décision ;
- Mener le plaidoyer en direction des autorités traditionnelles, religieuses et politiques pour l'implication des populations cibles (femmes, jeunes, personnes handicapées, PDI) dans la prise de décision ;
- *Mettre en place une plateforme de dialogue et d'échange entre les autorités locales et les groupes cibles dans chaque Commune cible.*

5. Le secteur privé accompagné pour prendre en compte la lutte contre la pauvreté dans la chaîne de valeurs.

Ceci se fera conformément à la stratégie précisée dans le CPAP.

Cinq (05) activités sont prévues dans ce cadre.

En 2013, le programme a permis de :

- Elaborer les outils de business plans intégrant la lutte contre la pauvreté dans la chaîne des valeurs ont été développés.

En 2014, le programme a permis de :

- Organiser le plaidoyer auprès des chefs d'entreprise sur l'importance d'intégration des pauvres dans la chaîne des valeurs et sur la RSE est réalisé ;

En 2016, compte tenu du contexte camerounais dû aux attaques des populations du septentrion par la secte BOKOHARAM, les efforts sont concentrés vers les groupes vulnérables de l'extrême-de Nord et les activités prévues de ce produit se réalisant dans les deux grandes métropoles du Cameroun (Yaoundé-Douala) vont connaître un arrêt.

La stratégie de développement du secteur social (services sociaux de base) actualisée en y intégrant l'aspect protection sociale

La réalisation de ce résultat s'est faite en collaboration avec les autres Agences du SNU concernées (UNICEF, BIT...) et conformément à la stratégie précisée dans le CPAP.

Cinq (05) activités déterminantes ont été prévues pour l'atteinte de ce résultat.

En 2013, la contribution du PNUD a consisté en la réalisation d'un état des lieux et le diagnostic en intégrant l'aspect protection sociale des femmes et des couches vulnérables. Les résultats y relatifs devront être exploités par les autres agences sœurs conformément à la planification prévue à cet effet.

Partie III. Arrangements de gestion

Le Programme sera exécuté sous la modalité de mise en œuvre nationale (NIM). Le Partenaire de réalisation est la Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (DGPAT) du MINEPAT.

Le Comité de Pilotage est la principale instance décisionnelle du projet, en charge des orientations du projet et de la validation de ses résultats. En d'autres termes, il examinera l'état d'avancement du projet et proposera une orientation et des recommandations visant à garantir la production des résultats convenus de manière adéquate et conformément aux prévisions.

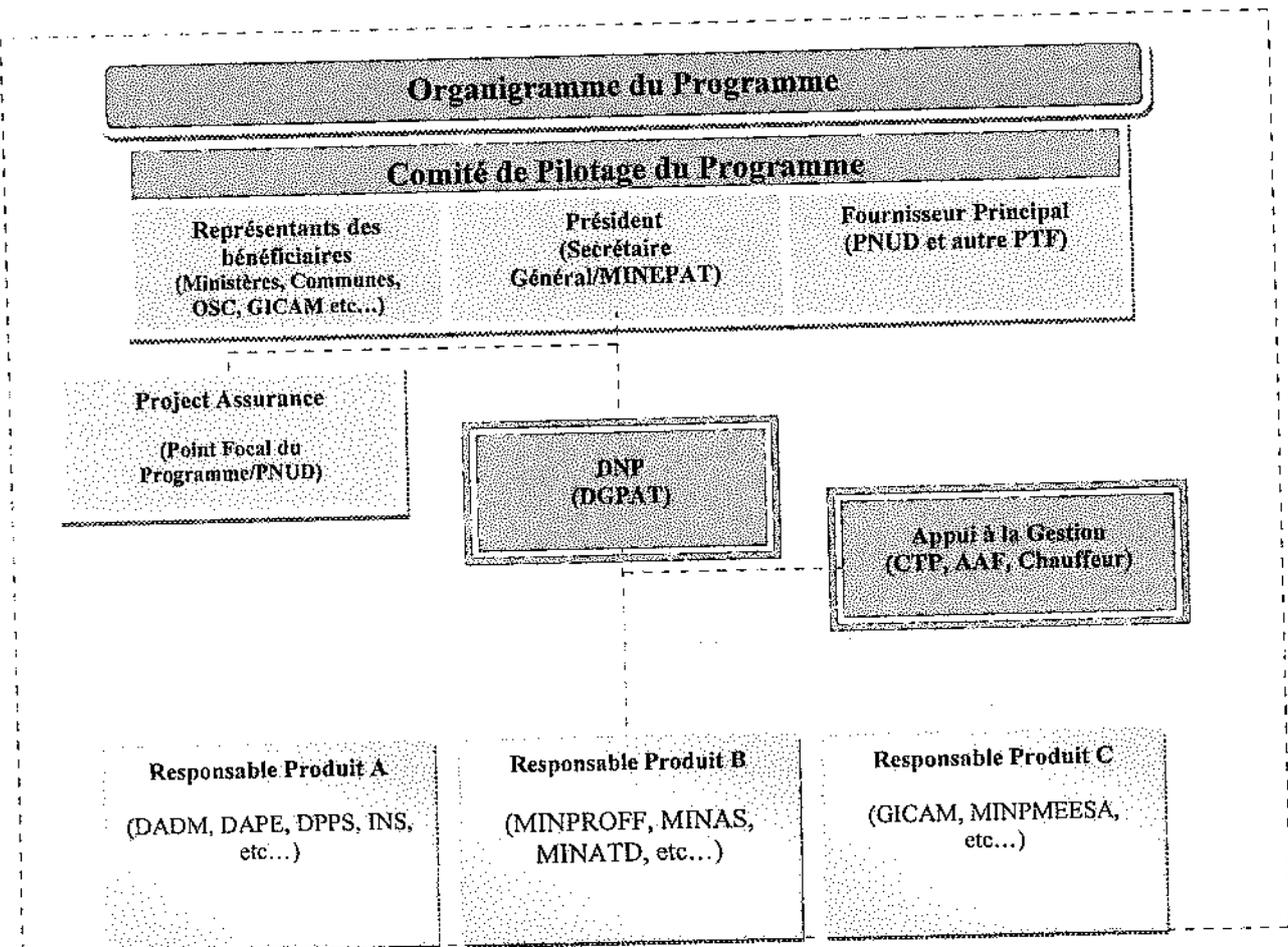
Le Comité de Pilotage comprend les fonctions suivantes :

- **Le Président**, qui dirige le Comité de pilotage. Il assure la supervision générale du Programme, concilie les positions des autres groupes au sein du Comité de pilotage en s'assurant que les activités programmées conduisent aux résultats prévus et restent conformes à la politique nationale dans le domaine. Ce rôle est assuré par l'Agence Gouvernementale de Coopération (MINEPAT) représenté par le Secrétaire Général.
- **Le Fournisseur principal** comprend outre le partenaire de réalisation, les parties responsables, le PNUD et d'autres partenaires techniques et financiers, le cas échéant. Leur principal rôle consiste à valider la faisabilité technique (pour les parties responsables et le partenaire de réalisation) et financière (pour les partenaires financiers) des produits retenus et des exigences issues de la consultation des bénéficiaires du Programme. Les représentants du partenaire de

réalisation, des parties responsables et du PNUD seront identifiés et leur nomination au sein du Comité entérinée par arrêté de l'AGC.

- **Le Bénéficiaire principal** comprend les représentants des groupes de personnes ou institutions appelées à utiliser les produits issus du programme. A ce titre leur principal rôle dans le Comité de pilotage consiste à préciser les caractéristiques des produits retenus et le processus de leur obtention. Ce faisant, ils ébauchent les critères de qualité des produits attendus du Programme et en suivent, au sein du Comité de pilotage, l'observance effective. Par conséquent, les représentants des bénéficiaires seront identifiés selon les produits attendus du programme et leur nomination au sein du Comité entérinée par arrêté de l'AGC.

De façon schématique, le cadre de redevabilité et de gestion du Programme se présente comme ci-dessous.



La Structure de gestion du Programme

Sur le plan opérationnel, trois niveaux d'autorités contribuent à la gestion du programme :

1)- Le rôle de la Première Autorité ou « Project Manager » est assuré par le Directeur National du Programme (DNP). Cette fonction est confiée au Directeur Général de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (DGPAT). En tant que tel, il est l'ordonnateur sur le budget du Programme et approuve les demandes de service ainsi que les demandes de paiement. Cette première autorité approuve les réquisitions pour les transactions avec bon de commande et les requêtes pour les paiements et transactions sans bon de commande. Elle coordonne la réalisation des produits spécifiés dans le Plan de Travail Annuel (PTA) selon les standards de qualité requis. Le Project Manager coordonne la bonne mise en œuvre globale du projet, ainsi que la cohérence de ses actions avec les politiques et orientations stratégiques.

Cette fonction est exercée dans ATLAS par le Conseiller Technique Principal à travers l'approbation des réquisitions.

En cas d'indisponibilité du DNP, celui-ci communique par écrit au PNUD, le nom et la signature de l'intérimaire, ainsi que la période d'intérim.

2) Le rôle de la Deuxième Autorité ou « Approving Manager » est assuré par un personnel du PNUD désigné à cet effet par le Chef du Bureau. Cette autorité vérifie que les procédures ont été respectées et approuve ainsi les bons de commande et les transactions sans bons de commande.

3) Le rôle de la Troisième Autorité ou « Disbursing Officer » est assuré par le Représentant Résident Adjoint.

Le rôle de « Project assurance » est d'accompagner le comité de pilotage dans le suivi de la conformité des résultats aux normes de qualité requises. A cet effet, il s'assure de l'enregistrement régulier des progrès et de l'évolution des performances du Programme sur la plateforme de suivi des résultats. Il effectue des visites de suivi (de réalisation des activités, des résultats...) Il collabore avec l'équipe du Programme et s'assure que la mise en œuvre du Programme s'effectue dans le respect des normes et procédures requises. Le rôle d'assurance de projet est tenu par le Chargé de Programme.

Le Point Focal du produit/sous-produit assiste le DNP. Sous la supervision du DNP, il/elle veille à ce que le produit, tel que décrit dans le PTA soit réalisé suivant les normes de qualité requises. Le Point Focal fournit les inputs pour la production dans les délais et selon les normes requises des documents exigés (différents journaux, rapports périodiques...).

Les produits/sous-produit du Programme suivants :

1. **PRODUIT 1.1** : L'état des lieux sur l'intégration des dimensions transversales et des préoccupations des personnes vulnérables dans les stratégies sectorielles, ministérielles/PAP et les PCD des Communes cibles du Nord, de L'Extrême Nord et des grands chantiers réalisés.
POINT FOCAL: Division des Analyses démographiques et des Migrations (DADM) accompagné par le MINAS et le MINPROFF
2. **PRODUIT 1.2**: Une assistance technique apportée aux institutions en charge de l'élaboration des rapports socioéconomiques nationaux (OMD, RNDH, RADEC, DSCE, APD)
POINTS FOCAL: Institut National de la Statistique (INS), DADM, Division des Analyses et des Politiques Economiques (DAPE), Division de la Prospective et de la Planification Stratégique (DPPS), Division Informatique (DI) et MINREX
3. **SOUS-PRODUIT 1.3.1**: Les Communes cibles et celles abritant les grands chantiers prennent en compte les préoccupations des groupes vulnérables, le genre et les autres dimensions transversales (Agendas 21 locaux, VIH/Sida) dans les plans communaux de développement
POINT FOCAL: DPPS, DADM.
4. **PRODUIT 1.4**: Les populations en situation de vulnérabilité dans les communes visées plus aptes à faire intégrer leurs préoccupations dans les programmes, documents de politiques, stratégies et à prendre part aux instances de décision au niveau national et local
POINT FOCAL: DADM accompagnée par la Sous-Direction de la Promotion Economique de la Femme/MINPROFF et le MINAS
5. **PRODUIT 1.5** : Le secteur privé accompagné pour prendre en compte la lutte contre la pauvreté dans la chaîne de valeurs
POINT FOCAL: DAPE, MINPMEESA
6. **PRODUIT 1.6** : La stratégie de développement du secteur social (services sociaux de base) actualisée en y intégrant l'aspect protection sociale.
POINT FOCAL : DADM

En raison du nonaccès du DNP à ATLAS, le CTP introduira et mettra à jour les journaux et les rapports périodiques, sur la base des informations fournies par le DNP avant leur partage au Comité de pilotage, conformément aux dispositions du plan de communication et de suivi.

Ce dispositif est soutenu au quotidien par :

- a) Un Assistant Administratif et Financier qui a la charge de la gestion administrative et financière du programme :

b) Un chauffeur.

Les remises d'espèces aux Partenaires de réalisation se feront selon les dispositions du CPAP, contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

Pour assister le partenaire de réalisation, le PNUD fournit les services d'appui ci-après :

- (i) Identification et/ou recrutement du personnel pour le projet ;
- (ii) Identification et facilitation des activités de formation, des études et missions ;
- (iii) Achats de biens et services par le projet ;
- (iv) Gestion des contrats des personnels du programme recrutés par le PNUD.

Des formations seront organisées, selon les besoins, en vue du renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre. Ces services feront l'objet d'un recouvrement de coûts, conformément aux dispositions du paragraphe 9.2 alinéa ix du CPAP, relatives au recouvrement des coûts directs.

Partie IV: Suivi et évaluation

Conformément aux dispositions mentionnées dans le CPAP, le suivi et l'évaluation seront faits conformément à la matrice des résultats de l'UNDAF ainsi qu'au plan de suivi et d'évaluation du programme. L'objectif du suivi et de l'évaluation est avant tout de veiller à une utilisation efficace des ressources ainsi qu'à la redevabilité, la transparence et l'intégrité. Le partenaire de réalisation présentera des rapports périodiques sur l'avancement des activités, les réalisations et les résultats du projet, en soulignant les défis rencontrés lors de l'exécution du projet ainsi que l'utilisation des ressources comme il en a été convenu dans le PTA, conformément aux dispositions du plan de suivi et de communication annexé au PTA. Les rapports seront présentés selon les procédures en vigueur et harmonisés autant que possible avec ceux des autres agences des Nations Unies.

Dans le cadre du cycle annuel, sur une base trimestrielle :

- Une évaluation de qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'achèvement des résultats - clés. L'évaluation mettra en exergue les retours d'informations en provenance des bénéficiaires ainsi que les informations relatives à l'utilisation des ressources et l'efficacité de l'intervention.
- Un journal des problèmes sera mis à jour régulièrement par le Conseiller Technique en collaboration avec le Point Focal du Programme, afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes de changements ;
- Un journal des risques sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour par le Conseiller Technique en collaboration avec le Point Focal du Programme, pour réévaluer le statut des risques identifiés. Les nouveaux risques seront enregistrés sur l'aval du responsable de projet en passant en revue les facteurs qui pourraient affecter la mise en œuvre du projet ;
- Sur la base des informations sus mentionnées, un rapport trimestriel d'avancement (RTA) du projet sera soumis par le Conseiller Technique en collaboration avec le Point Focal du Programme au comité de projet ;
- un journal des leçons apprises sera régulièrement mis à jour par le responsable du projet afin d'assurer un apprentissage actif et l'adaptation de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet ;
- un plan de suivi sera activé et mis à jour par le responsable du projet afin de suivre les actions et les événements de gestion du projet.

Annuellement,

- Des représentants du PNUD et de la DGPAI accompagnés de la DGCOOP devraient effectuer des visites de terrain afin de valider les résultats, plus particulièrement ceux obtenus au cours de la première année de mise en œuvre. Si entreprise pendant la dernière partie de l'année d'exercice, la visite de terrain devrait fournir les dernières informations relatives à l'avancement du projet vis à vis du rapport annuel. Chaque visite de terrain devrait être suivie de l'élaboration d'un rapport qui sera déposé au plus tard une semaine après le retour au bureau ;
- Un rapport annuel de revue sera préparé par le Conseiller Technique et son équipe comme une auto évaluation à la gestion du projet, il ne devrait en aucun cas occasionner un lourd processus de préparation. Comme exigence minimale, le rapport annuel de revue devra consister à remplir le format standard du rapport trimestriel d'activités, couvrant toute l'année, avec des informations mises à jour sur les résultats obtenus vis-à-vis des cibles pré définies au niveau des produits. Ainsi, le rapport devra être directement utilisable comme outil de dialogue entre le responsable du projet et les partenaires ;
- Sur la base du rapport suscité, une revue annuelle du projet sera organisée durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'évaluer le progrès réalisé par le projet et pour valider le plan de travail pour l'année suivante. Durant la dernière année, cette revue sera l'évaluation finale. Elle doit se focaliser sur la mesure dans laquelle des progrès sont réalisés par rapport aux produits retenus, lesquels restent alignés par rapport aux effets concernés.

Partie V : Stratégie de Sortie

Suivant Les termes du CPAP 2013-2017, le cycle de coopération prend fin le 31 Décembre 2017. A cet égard, la phase de clôture du projet va consister en la réalisation de la revue globale de ses performances, la préparation des justificatifs de son achèvement, la capitalisation des enseignements tirés de sa mise en œuvre et la détermination des modalités de transfert des biens et acquis du projet en vue d'en assurer sa pérennisation. Notons que Les questions touchant au transfert de propriété par le PNUD seront déterminées en accord avec les politiques et procédures pertinentes du PNUD.

Conformément aux règles applicables à la clôture des projets définis par le manuel des normes et procédures de mise en œuvre nationale des projets appuyés par le PNUD, une revue finale de PRINCES sera organisée au quatrième trimestre de cette année. Celle-ci portera sur l'auto-évaluation des performances et des résultats du projet, l'examen des leçons tirées de l'exécution du projet, la formulation des recommandations susceptibles d'orienter les interventions futures du Gouvernement et la cession/transfert des actifs (matériels, biens et équipements) ayant servi pour la mise en œuvre du projet. Pour ce faire, le prochain Comité de pilotage va définir les contours de la revue.

Ce programme découle des priorités du DSCE relatives à la « Gouvernance et gestion stratégique de l'Etat » et au « Soutien à une croissance forte et inclusive », tels que reflétés dans les effets de l'UNDAF 1, 2 et 5. C'est la traduction en actions des effets CPD 1 et 5. Il vient en appui à l'objectif du budget-programme du MINPROFF, intitulé « Promotion de la femme et du genre » et à celui du MINAS et du MINATD.

Sous la responsabilité générale du MINEPAT comme Agence Gouvernementale de Coopération (AGC), il s'est agi pour le PNUD d'accompagner la réponse nationale aux défis identifiés en matière de prise en compte systématique et effective des préoccupations des populations en situation de vulnérabilité dans les instruments nationaux de planification et de participation desdites populations à la prise de décisions politiques et sociales.

Pour y parvenir, le PNUD s'est associé aux agences des Nations Unies, d'une part, et à d'autres partenaires au développement, d'autre part, pour appuyer les services du MINEPAT en charge de la planification et des stratégies sectorielles, les départements ministériels en charge des questions transversales et de l'égalité du genre, les collectivités territoriales décentralisées choisies et les structures représentatives des groupes sociaux concernés pour réaliser les produits y relatifs :

Afin de s'assurer de la pérennité des résultats de PRINCES, il est prévu une enquête sur la perception des bénéficiaires par rapport au changement attendu et une stratégie de sortie qui définit les grandes lignes d'actions susceptibles de maintenir voire généraliser les acquis du Programme. Les piliers de cette stratégie reposent sur l'ancrage institutionnel du projet, la capacité du dispositif à fonctionner même après l'aboutissement de PRINCES et l'appropriation des interventions par les parties prenantes.

Partie VI. Contexte juridique

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Projet tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de réalisation.

Le Partenaire de réalisation devra :

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;
- b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de réalisation et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Les Partenaires de réalisation s'engagent à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.

Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet, les dispositions des paragraphes 7.5 à 7.8 du CPAP s'appliqueront.

PAGE DE SIGNATURE

VALIDE PAR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE LA PLANIFICATION ET
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (MINEPAT): Louis Paul MOTAZE

Date: 15 FEV 2017



Signature: _____

APPROUVE PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
(PNUD): Najat Rochdi (Mrs.)
Représentant Résident

Date: 10 FEV 2017



Signature: _____

**TABEAU DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL – PROGRAMME 1
PROGRAMME D'INCLUSION ECONOMIQUE ET SOCIALE (PRINCES)**

Année 2017

EXPECTED CP OUTPUTS and indicators including annual targets	PLANNED ACTIVITIES <i>List all activities including M&E to be undertaken during the year towards stated CP outputs</i>	PLANNED TASKS	TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET			
			Q 1	Q 2	Q 3	Q 4		Budget Description	Amount (TRAC en USD)	Amount (Contrepartie en USD)	
<p>1.2: Une assistance technique apportée aux institutions en charge de l'élaboration des rapports socioéconomiques nationaux (ODD, RNDH, RADEC)</p> <p><i>Rapports disponibles selon échancier retenu</i></p> <p><i>Cible 2017: 6 rapports dont 2 par domaine socioéconomique.</i></p>	1.2.1: Elaborer le RNDH 2017	1.2.1.1: Identifier la thématique centrale du RNDH 2017					DADM/MINEPAT		PM	PM	
	1.2.1.2: Faire des études de base (collecte des données) du RNDH 2017 thématiques validées								71600/Travel		4 000
									71300 /Local Consultants	8000	8 000
	1.2.1.3: Elaborer le squelette du RNDH 2017								74200/Audio Visual & print Costs	1000	PM
									75700/Workshop	1000	3000
	1.2.2: Procéder au Lancement du Rapport sur le Développement Humain en Afrique 2016										
									74200/Audio Visual & print Costs	PM	PM
	1.2.3: Apporter une assistance pour la production du RADEC 2016										
									75700/Workshop	5000	PM
	1.2.4: Apporter une assistance pour la production du rapport des indicateurs										
									75700/Workshop	2000	5000

RF

de référence des ODD.	1.2.4.2: élaborer un rapport de la situation de référence des indicateurs de suivi des ODD	1.2.5: communiquer sur le résultat (médias, UJN, PNUD réseaux, bulletin d'information et site web)	INS	04000/TRAC	75700/Workshop	3000	10000	
<p><i>Livrable : Données désagrégées des indicateurs des ODD.</i></p>			INS	04000/TRAC DGPAT		PM	PM	
Sous Total Produit 1.2 :								
<p>1.3. Les institutions nationales et les acteurs en charge du développement local disposent de compétences nécessaires à la prise en compte des préoccupations des populations vulnérables (femmes, jeunes, Personnes handicapées, âgées, IDP, etc...) dans leur plan de développement communautaire (PCD).</p> <p>Indicateur 1 : Nombre d'institutions locales capables de faire une planification prenant en compte les besoins des Populations vulnérables.</p> <p>Cible 2017 : 6 dont 3 Communes en 2017</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de documents de planification des localités cibles prenant en compte les préoccupations des groupes vulnérables (femmes, jeunes, Personnes handicapées, âgées, IDP, etc...)</p> <p>Cible 2017 : 06PCD (dont 03 en 2017)</p> <p>Indicateur 3 : Pourcentage des bénéficiaires des formations (acteurs clés au niveau central) maîtrisant les techniques d'intégration des dimensions transversales</p>	<p>1.3.1 : Former les institutions/acteurs en charge de la planification au niveau central sur l'intégration des dimensions transversales (Genre, VIH, Environnement) dans les stratégies sectorielles concernées</p> <p>Livrables : 80% des acteurs en charge de la planification maîtrisant les techniques d'intégration des dimensions transversales</p> <p>Ebauches de 04 stratégies sectorielles intégrant les dimensions transversales et les préoccupations des groupes vulnérables</p>	<p>1.3.1.1 : organiser une session de formation des institutions/acteurs</p> <p>1.3.1.2 : Intégrer les dimensions transversales (Genre, VIH, Environnement) et les préoccupations des groupes vulnérables dans 04 stratégies sectorielles</p> <p>1.3.1.3 : Elaborer un guide pratique sur l'intégration des dimensions transversales et des préoccupations des dimensions transversales dans les programmes ministériels</p> <p>1.3.1.4 : Communiquer sur le résultat (médias, UJN, PNUD réseaux, bulletin d'information et site web)</p> <p>1.3.1.5 : Procéder au suivi du cahier de charge</p> <p>1.3.2.1 : Organiser des ateliers de plaidoyer et de formation des acteurs clés de développement local à l'intégration des préoccupations des personnes dans leur plan de développement communautaire (PCD).</p> <p>1.3.2.2 : Recruter deux (02) OBC pour accompagner les Communes cibles</p>	<p>DPPS/MINEPAT</p> <p>DPPS/MINEPAT</p> <p>DPPS/MINEPAT</p> <p>DPPS/MINEPAT</p> <p>DPPS/MINEPAT</p> <p>DPPS/MINEPAT</p> <p>DPPS/MINEPAT</p>	<p>04000/TRAC DGPAT</p>	<p>75700/Workshop</p> <p>75700/Workshop</p> <p>75700/Workshop</p> <p>71600/Travel</p> <p>71600/Travel</p> <p>75700/Workshop</p> <p>71300/Local Consultants</p>	<p>3000</p> <p>3000</p> <p>2000</p> <p>3500</p> <p>3000</p> <p>9 998</p>	<p>15000</p> <p>10000</p> <p>10000</p> <p>4000</p> <p>15000</p> <p>PM</p>	<p>47 000</p> <p>15000</p> <p>10000</p> <p>10000</p> <p>PM</p> <p>4000</p> <p>15000</p> <p>PM</p>

<i>locales dans chaque Commune</i>	Livrable : 80% des populations cibles en situation de vulnérabilité ayant pris part à la formation maîtrisant leurs droits, devoirs et avantages	1.4.3.3 : suivre la mise en œuvre.			DADM/MINEPAT	DGPAT	71600/Travel	2000	4000
	1.4.4 : Mener le plaidoyer en direction des autorités traditionnelles, religieuses et politiques pour l'implication des populations cibles (femmes, jeunes, personnes handicapées, PDI) dans la prise de décision	1.4.4.1 : produire des supports de plaidoyer			DADM/MINEPAT			PM	PM
	Livrable : 70% des autorités locales favorables à l'implication populations cibles en situation de vulnérabilité à la prise de décision.	1.4.4.2: Organiser au moins 2 sessions de plaidoyers dans chaque Commune cible			DADM/MINEPAT	DGPAT	75700/Workshop	PM	\$4000
	1.4.5 : mettre en place une plateforme de dialogue et d'échange entre les autorités locales et les groupes cibles dans chaque Commune cible. Livrable : plateforme de dialogue et d'échange entre les autorités locales et les groupes vulnérables.	1.4.4.3 : faire le suivi			DADM/MINEPAT	DGPAT	71600/Travel	2000	4000
		1.4.5.1 : Elaborer les plateformes de dialogue et d'échange entre les autorités locales et les groupes cibles dans les communes de Mokolo, Mora, Moulvoud aye, Touloum			DADM/MINEPAT	DGPAT		PM	PM
		1.4.5.2 : actualiser les plateformes de dialogue et d'échange entre les groupes cibles dans les communes de Mokolo, Mora, Moulvoud aye, Touloum							
		1.4.5.3 : Procéder à la validation des plateformes de dialogue et d'échange par les bénéficiaires, les Représentants des organisations membres et les autorités locales				DGPAT	71600/Travel	2000	PM
		1.4.5.4 : organiser une séance de travail par trimestre dans chaque plateforme.			DADM/MINEPAT	DGPAT	75700/Workshop	3000	PM
		1.4.5.5: Communiquer sur le résultat (medias, UN, PNUD réseaux, bulletin d'information et site web)			DADM/MINEPAT			PM	PM
		1.4.5.6 : Procéder au suivi du cahier de charge			DADM/MINEPAT	DGPAT	75700/Workshop	PM	2000

AS

Sous Total Produit 1.4:		27 000	22 000
1.5.1. Mener une étude diagnostique de la situation de l'appui/accompagnement du secteur privé dans la région de l'Extrême-Nord, en matière d'intégration/prise en compte de la lutte contre la pauvreté dans la chaîne des valeurs <i>Livrable : étude diagnostique de la situation de l'appui/accompagnement du secteur privé</i>	1.5.1.1 : Recruter un consultant pour conduire cette étude	DGPAT	71300/Local Consultants
	1.5.1.2 : Procéder au suivi du cahier de charge	DGPAT	71600/Travel
			3000
Sous Total Produit 1.5:		5 000	3 000
1.7: Le Programme est géré efficacement. (i) <u>Taux de décaissement. Cible : 90%</u> (ii) <u>Rating de l'audit du Projet. Cible : Satisfaisant.</u> (iii) <u>Disponibilité des rapports périodiques du projet. Cibles: 03 rapports trimestriels au début de chaque trimestre et 01 rapport annuel.</u> (iv) <u>Satisfaction du MINEPAT et du PNUD sur la gestion du projet. Cible : Satisfaisant</u>	1.7.1 : Assurer le fonctionnement du Programme. <i>Livrable : fonctionnement du Programme</i>	PNUD DGPAT/MINEPAT	61200/Salaries costs GS Staff
	1.7.1.1 : Appui technique à la mise en œuvre/PNUD (DPC)		30 989
	1.7.1.2 : Acquérir les Matériels et équipements	DGPAT/MINEPAT	72800/Informatio n Technology Equipm
	1.7.1.3 : Acquérir les Fourniture de bureaux	DGPAT/MINEPAT	72500/Supplies
	1.7.1.4 : Acquérir le Carburant & Entretien le véhicule	DGPAT/MINEPAT	72300/Materials & Goods
	1.7.1.5 : Charges locatives-UNOPS	DGPAT/MINEPAT	72500/Supplies
	1.7.2 : Couvrir les charges du Staff d'appui à la gestion du programme <i>Livrable : Charges converties</i>	PNUD DGPAT/MINEPAT	71400/ Contractual Services - Indiv
	1.7.2.1 : Payer les salaires de l'équipe de gestion du Programme (C.TP, AAF & Chauffeur)		76 727
	1.7.2.2 : Régler les frais de sécurité	DGPAT/MINEPAT	71415/Contributio n to Security SC
	1.7.2.3 : Régler la contribution du Programme au fonctionnement du dispensaire	DGPAT/MINEPAT	71000/Other Personnel Expenses
1.7.2.4 : Indemnités de l'équipe focale (arrêtés y compris)	DGPAT/MINEPAT	75700/Workshop	
1.7.3 : Assurer le suivi de la mise en œuvre des activités du Programme <i>Livrable : Etat d'avancement des réalisations du programme</i>	DGPAT/MINEPAT	71600/Travel	
1.7.3.1 : Prendre en charge les missions de suivi (Point Focal du Programme, spécialiste suivi, Communication, PMSU)		2000	
1.7.4 : Mettre en œuvre une stratégie de sortie du	DGPAT/MINEPAT	75700/Workshop	
		2000	18 000

